

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BEEZ NEEZ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BEEZ NEEZ

Identification interne B100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Cire.

Utilisations déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur NIELSEN CHEMICALS

RAWDON ROAD

MOIRA

SWADLINCOTE DERBYSHIRE DE12 6DA

TEL: +44 (0) 1283 222277 FAX: +44 (0) 1283 225731 info@nielsenchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 777 8505 330 (24 hrs).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé

STOT RE 1 - H372

humaine

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger





Mention d'avertissement Danger

BEEZ NEEZ

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols. P280 Porter des gants de protection.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50°C/122°F.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Informations supplémentaires

figurant sur l'étiquette

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

Etiquetage des détergents ≥ 30% hydrocarbures aliphatiques, < 5% agents de surface non ioniques, < 5% parfums

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,

10-30%

aromatics (2-25%)

Numéro CAS: 64742-82-1 Numéro CE: 919-446-0

Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119458049-33-XXXX

Classification

Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336

STOT RE 1 - H372

Asp. Tox. 1 - H304

Aquatic Chronic 2 - H411

HYDROCARBON PROPELLANT

10-30%

Numéro CAS: 68476-85-7 Numéro CE: 270-704-2

Classification

Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas (Liq.) - H280

BEEZ NEEZ

NITRITE DE SODIUM <1%

Numéro CAS: 7632-00-0 Numéro CE: 231-555-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119471836-27-XXXX

Facteur M (aigu) = 1

Classification

Ox. Sol. 3 - H272 Acute Tox. 3 - H301 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Acute 1 - H400

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. Consulter un médecin. En

cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

Contact cutané Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si

une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Dépression du système nerveux

central.

Contact cutané L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une gêne.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

Produits de combustion

dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes

d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Prévoir une ventilation suffisante. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter le contact avec la peur, les yeux et les vêtements. Eviter l'inhalation de vapeurs. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peur, les yeux et les vêtements. Prévoir une ventilation suffisante. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le rejet dans l'environnement. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Stocker à des températures comprises entre 4°C et 40°C.

Classe de stockage

Stockage de gaz comprimé inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 350 mg/m³

HYDROCARBON PROPELLANT

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 600 ppm 1430 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): WEL 750 ppm 1780 mg/m³ WEL = Workplace Exposure Limit.

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) (CAS: 64742-82-1)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 330 mg/m³

> Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 44 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 71 mg/m³ Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 26

mg/kg/jour

Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg p.c. /jour

NITRITE DE SODIUM (CAS: 7632-00-0)

DNEL Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2 mg/m³

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2 mg/m³

PNEC - Eau douce; 0.0054 mg/l

- Sédiments (eau douce); 0.0195 mg/kg

- rejet intermittent; 0.0054 mg/l

- Sédiments (eau de mer); 0.0223 mg/kg

- Eau de mer; 0.00616 mg/l

- STP; 21 mg/l

- Sol; 0.000733 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.15 mm. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent variées, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Néoprène.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Demi-masques respiratoires filtrants jetables conformes à la norme européenne NF EN 149 ou NF EN 405. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Filtre à vapeurs organiques + poussières et brouillard.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Aérosol.

Couleur Blanc/blanc cassé.

Odeur Agréable.

pH Non applicable.

Densité relative Non applicable.

Solubilité(s) Emulsionnable dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations Indéterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

BEEZ NEEZ

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Récipient sous pression:

peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit

provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes

d'azote (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 105 882,35

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Information du fournisseur.

Organes cibles Système nerveux central

Inhalation Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Dépression du système nerveux

central.

Contact cutané L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une gêne.

Informations toxicologiques sur les composants

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 15 000,0

mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 15 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

3 400,0

(DL₅o mg/kg)

BEEZ NEEZ

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 3 400,0

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT NOAEL 1056 mg/kg, Orale, Rat

rép.

Organes cibles Système nerveux central

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

HYDROCARBON PROPELLANT

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 216,0

(CL₅₀ vapeurs mg/l)

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs 216,0

mg/l)

NITRITE DE SODIUM

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅o 1 800,0

mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1 800,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅o, 96 heures: <30 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - CE₅o, 48 hours: <22 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

Toxiolo diguo pidritoo

s

Cl₅₀, 72 hours: 4.6-10 mg/l, Algues

aquatiques

Toxicité aiguë - CE₅₀, 48 heures: 43.98 mg/l,

microorganismes

toxicité aquatique chronique

BEEZ NEEZ

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques

NOEC, 21 jours: 0.097 mg/l, Daphnia magna

NITRITE DE SODIUM

toxicité aquatique aiguë

 $C(E)L_{50}$ 0.1 < $C(E)L_{50} \le 1$

Facteur M (aigu)

Toxicité aiguë - poisson LC50, 48 heures: 360 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

LC50, 96 heures: 0.54-26.3 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - NOEC, : 9.86 mg/l, Daphnia magna invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 15.4 mg/l, Daphnia magna

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique -

NOEC, : 9.86 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est miscible dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des

déchets

L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et

d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la

documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

Special Provisions note

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR/RID)
 1950

 N° ONU (IMDG)
 1950

 N° ONU (ICAO)
 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Nom d'expédition (IMDG) AEROSOLS

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.1

Code de classement ADR/RID 5F

Etiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États

membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les

détergents, modifié.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé. PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

ONU: Organisation des Nations unies. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification

Aerosol = Aérosol

Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Asp. Tox. = Danger par aspiration Eye Irrit. = Irritation oculaire Flam. Gas = Gaz inflammables

Ox. Sol. = Matières solides comburantes

Press. Gas (Lig.) = Gaz sous pression: Gaz liquéfié

STOT RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

Date de révision 30/01/2019

Révision 4.0

Remplace la date 21/10/2016

Numéro de FDS 17890

Mentions de danger dans leur H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable. intégralité

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remplace la date: 21/10/2016

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.